

IV – ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A2.2	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2019	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuités de l'exercice Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget			
163 Emprunts obligataires (Total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0.00		5 835 928.83					182 988.52	0.00	49 679.88
1641 Emprunts en euros (total)		0.00		5 835 928.83					182 988.52	0.00	49 679.88
355 Eco	N		A-1	0.00	0.00	V	Livret A + 1.30%	2.05%	118 671.78	2 432.77	0.00
357 Op Eco - 1005226	N		A-1	0.00	0.00	V	Livret A + 1.30%	2.05%	2 106 279.00	43 178.72	0.00
380 - MIR217984	N		A-1	259 450.00	1.00	V	Eonia + 0.14%, flooté à 0.00%	0.00%	508 950.00	0.00	0.00
382 - 1039597	N		A-1	699 566.83	5.01	V	Livret A + 0.25%	1.00%	112 587.58	8 121.54	6 976.24
390bis éco	N		A-1	301 656.03	7.05	F	Taux fixe à 4.95%	4.95%	37 707.00	17 031.78	14 517.20
391 - 101716310	N		A-1	302 250.00	7.71	F	Taux fixe à 4.51%	4.51%	39 000.00	14 730.78	567.98
396 Eco	N		A-1	553 804.53	9.84	F	Taux fixe à 4.40%	4.40%	46 118.91	26 763.25	4 061.23
397 + 410 Ream	N		A-1	1 260 166.54	11.76	F	Taux fixe à 3.24%	3.24%	105 013.88	44 846.18	10 320.76
399 - 1153943	N		A-1	0.00	0.00	V	Livret A + 0.80%	1.35%	44 114.20	13 029.38	0.00
400 - 153946	N		A-1	0.00	0.00	V	Livret A + 0.60%	1.35%	5 000.00	1 733.01	0.00
403 Eco	N		A-1	218 674.12	6.96	V	Moy Mens Euribor 3m + 0.80%	0.40%	31 126.92	1 126.07	35.53
405 Eco	N		A-1	149 207.90	7.84	F	Taux fixe à 4.57%	4.57%	15 926.56	7 651.46	1 174.35
412 Op Eco 4981482	N		A-1	158 152.88	12.88	F	Taux fixe à 1.42%	1.42%	11 000.98	2 343.58	280.72
413 Op Eco 10001023928	N		A-1	108 000.00	14.21	F	Taux fixe à 1.27%	10.35%			1 166.95
414-5426921	N		A-1	1 825 000.00	5.29	F	Taux fixe à 0.74%	0.74%			10 578.92
1643 Emprunts en devises (total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00
1681 Autres emprunts		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00
1682 Bons à moyen terme négociables		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00
1687 Autres dettes		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00
Total général		0.00		5 835 928.83					182 988.52	0.00	49 679.88

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés en 768

IV – ANNEXES											IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX											A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2019	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
A														
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00%
Barrière simple B														
TOTAL B		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00%
Option d'échange C														
TOTAL C		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00%
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00%
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00%
Autres type de structures F														
TOTAL F		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00%
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00%

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la chaine de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû, couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 23 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : indice zone euro / 2 : indices imitation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : indices hors zone euro / 4 : indices hors zone euro / 5 : écart indice zone euro / 6 : autres indices

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2019 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - RÉPARTITION DE L'ENCOURS

	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structures						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits 15 % de l'encours 100.00% Montant en euros 5 835 928.84					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours MontBnt en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2019 après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture				Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	capital restant dû au 31/12/2019	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0.00					0.00				0.00	0.00
Taux variable (total)		0.00					0.00				0.00	0.00
Taux complexe (total) (2)		0.00					0.00				0.00	0.00
Total		0.00					0.00				0.00	0.00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		IV
A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)		A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Taux fixe (total)						0.00	0.00		
Taux variable (total)						0.00	0.00		
Taux complexe (total)						0.00	0.00		
Total						0.00	0.00		

(5) Indiquez l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV
A2.6

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profit d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau du taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166					0.00	0.00						0.00		0.00	0.00	0.00	
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166					0.00	0.00								0.00	0.00	0.00	
Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemité de remboursement anticipé relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de la durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES												IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N												A2.7
A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)												

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		d'amortissement et périodicité de remboursement (6)	capital restant dû au 31/12/2014	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié				Intérêts	Capital	
						Type de taux (3)	Index (4)										Taux act.
TOTAL																	

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple: Euribor 3 mois)

(5) Nominal à la date de renégociation

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer: C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour les autres

-Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

IV – ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE				A2.8
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME				
A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME				
REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine(2)	Dettes en capital au 31/12/2019 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont
			Intérêts (3)	Capital
TOTAL				
<u>Après des organismes de droit privé</u>				
<u>Après des organismes de droit public</u>				
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> <u>(ex: émissions publiques ou privées)</u>				

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE		A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV - ANNEXES

A - ELEMENTS DU BILAN

A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

IV - ANNEXES

A - ELEMENTS DU BILAN

A4 - Etat des provisions

IV – ANNEXES	IV
ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges.....						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques ...impayés...			15 000,00	15 000,00		15 000,00
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV - ANNEXES

A - ELEMENTS DU BILAN

A5 - Etalement des provisions

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES

A - ELEMENTS DU BILAN

A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Réalisé	Crédits à annuler
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 918 220.00	1 908 366.37	9 853.63
16	Emprunts et dettes assimilées (A)			
1631	Emprunts obligataires			
1641	Emprunts en euros	1 918 220.00	1 908 366.37	9 853.63
1643	Emprunts en euros			
16441	Opérations afférentes à l'emprunt			
1671	Avances consolidées du Trésor			
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor			
1678	Autres emprunts et dettes			
1681	Autres emprunts			
1682	Bons à moyen terme négociables			
1687	Autres dettes			
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	1 918 220.00	1 908 366.37	9 853.63
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>			
020	Dépenses imprévues			

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (N-1)	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 928 073.63	316 253.64	397 543.80	2 641 871.07

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Réalisé	Crédits à annuler
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 195 000.00	741 625.52	774.48
Ressources propres externes de l'année (a)				
10222	FCTVA			
10223	TLE			
10224	Versements pour dépassement PLD			
10225	Participation pour dépassement de COS			
10226	Taxe d'aménagement			
10228	Autres fonds			
13146	Attributions de compensation d'investissement			
13156	Attributions de compensation d'investissement			
13246	Attributions de compensation d'investissement			
13256	Attributions de compensation d'investissement			
138	Autres subvent* invest. non transf.			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b)		2 195 000.00	741 625.52	774.48
15	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations	716 000.00	715 291.52	708.48
28031	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES			
2804412	AMORT SUBV EQUIPT BAT ET INSTALLATIONS		18 300.00	
28051	AMORT LICENCES ET LOGICIEL		1 500.00	
28132	IMMEUBLES DE RAPPORT		691 380.00	
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS		2 100.00	
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL D'INFORMATIQUE		200.00	
28188	AUTRES		2 520.00	
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et encours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	26 400.00	26 334.00	66.00
4817	PENALITES DE RENEGOCIATION DE LA DETTE		26 400.00	
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	825 000.00		
021	Virement de la section de fonctionnement	627 600.00		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 195 774.48	1 040 000.00		325 068.80	3 560 843.28